

Fiche de données de sécurité

KING-GOM – 336 001

Date de révision:

09/11/2023

UFI : 65J0-YYDP-K00U-VJCW

Numéro de version:

2.00

**Annule et remplace la
version du :**

20/05/2022

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA
SOCIETE / ENTREPRISE****1.1 Identification de la substance ou du mélange:**

KING-GOM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**- Utilisations identifiées:**

Adhésif.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité**ADRESSE:** SAS TEXXIUM – 558 RUE MAITENA – 40 260 CASTETS, France**Téléphone:** + 33 (0)5 58 57 37 20**Site internet** www.texxium.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange:****Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

La classification cancérigène pour le dioxyde de titane n'est pas applicable sur la base de la forme physique (le produit n'est pas une poudre)

CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

Ne s'applique pas.

AUTRES INFORMATIONS:**Dangers supplémentaires (statements):**

EUH210	La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
EUH208	Contient Triméthoxyvinylsilane. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	1 - 5	Carc. 2, H351 (Inhalation)
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	(N° CE) 432-430-3 (N° REACH) 01-0000017860-69	1 - 5	Tox. aquatique chronique 4, H413
Triméthoxyvinylsilane	(N° CAS) 2768-02-7 (N° CE) 220-449-8 (N° REACH) 01-2119513215-52	< 1	Skin Sens. 1B, H317 Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	(N° CAS) 1760-24-3 (N° CE) 217-164-6 (N° REACH) 01-2119970215-39	< 1	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317 STOT RE 2, H373
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	(N° CAS) 52829-07-9 (N° CE) 258-207-9 (N° REACH) 01-2119537297-32	< 1	Tox. aigüe 3, H331 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411

Tous les composants restants ne contribuent pas aux dangers de ce matériau. Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Dioxyde de titane	13463-67-7	VLEPs France	VLEP (en Ti, 8 heures): 10 mg/m3	Effet cancérogène suspecté .

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Couleur	Marron, blanc
Odeur	Non applicable.
Valeur de seuil d'odeur	Non applicable.
Point de fusion / point de congélation	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition:	>=180 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (UEL)	Non applicable.
Point d'éclair:	Non applicable.
Température d'inflammation spontanée	295 °C
Température de décomposition	Non applicable.
pH	la substance / le mélange réagit avec l'eau
Viscosité cinématique	>=20,5 mm ² /s
Hydrosolubilité	Non applicable.
Solubilité (non-eau)	Non applicable.
Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas de données de tests disponibles.
Pression de vapeur	14 Pa [@ 20 °C]
Densité	1 478,7 kg/m ³
Densité relative	1,479

Densité de vapeur relative

Non applicable.

9.2. Autres informations:**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Non applicable.

Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Lumière directe du soleil

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Métaux alcalins

Acides forts

Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance****Condition**

Monoxyde de carbone

Non spécifié

Dioxyde de carbone

Non spécifié

Vapeurs ou gaz irritants

Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant

l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Cutané	Lapin	LD50 3 260 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 16,8 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rat	LD50 7 120 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 >1.49, <2.44 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	Rat	LD50 > 3 170 mg/kg
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,5 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Rat	LD50 3 700 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Irritation minimale.
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	Moyennement irritant
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	Corrosif
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	Souris	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Triméthoxyvinylsilane	Cochon d'Inde	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Multipl espèces animales.	Sensibilisant
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non-classifié

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vivo	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	In vitro	Non mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	In vivo	Non mutagène
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,8 mg/l	Pendant l'organogénèse
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 430 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	photo-irritation	Non-classifié	Souris	NOAEL Pas disponible	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives	Rat	LOAEL 0,01	2 années

			existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		mg/l	
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	système hématopoïétique des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	40 jours
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	40 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Cutané	la peau Système endocrine système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 545 mg/kg/jour	11 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,015 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système hématopoïétique des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,044 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	système hématopoïétique Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 261 mg/kg/jour	90 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	370 mg/l
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>1 000 mg/l
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	125 mg/l
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide)	432-430-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEL	0,9 mg/l

) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)						
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	N/A	Expérimental	21 jours	EC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécana mide)	432-430-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	1 000 mg/kg (poids sec)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l

Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	67 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	168 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	8,8 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	81 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	3,1 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	4,4 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,705 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	8,58 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,188 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,23 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>100
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Bactéries	Expérimental	5 heures	EC10	1,1 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>957 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	191 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	169 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	957 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	28 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadéc anamide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-	432-430-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	20 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2

hydroxyoctadécane mide)						
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	39 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test de dépérissement EC C.4.A. DOC
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	1.5 minutes (t 1/2)	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Percent degraded	24 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	56.6 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	51 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécane et N, N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécane amide)	432-430-3	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>6.2	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.35	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
masse de réaction de N, N'-ethane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1- ATP ATP05oxyhexyl)amino]éthyl]octadécane	432-430-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	188-427000	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

amide et N, N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécane amide)					
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	780-16000 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	650 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle du fabricant, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Dioxyde de titane

Numéro CAS

13463-67-7

Classification

Grp. 2B: Possibilité carc.

Réglementation

Centre International de

des hommes

Recherche sur le
Cancer (CIRC)**Statut des inventaires**

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.

Tableau Photosensibilisation - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été ajoutée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.